



Conditions de participation

Nuit de la Holstein 2012

A. ORGANISATEURS

La Nuit de la Holstein est organisée par les Commissions des Races Laitières des Provinces de Namur et de Luxembourg et l'A.W.E asbl.

B. CONCOURS - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- a) **Primipares et vaches:** Les sujets doivent être tracés à la naissance et soumis au contrôle laitier officiel.
- b) **Génisses:** Les génisses seront âgées de maximum 30 mois et non vêlées. Leur mère devra être tracée à la naissance et soumis au contrôle laitier officiel.
- c) **Conditions générales :** Toutes les autres conditions en vigueur pour les concours officiels belges seront d'application pour les concours de la Nuit de la Holstein.

C. CONDITIONS SANITAIRES



a) POUR LES ANIMAUX BELGES

Les bovins doivent provenir d'une zone qui ne fait l'objet d'aucune interdiction ou limitation liée à des maladies animales touchant l'espèce bovine et répondre aux conditions suivantes :

1. BRUCELLOSE

Provenir d'un troupeau à statut sanitaire B4

2. LEUCOSE

Provenir d'un troupeau à statut sanitaire L3 (officiellement indemne de leucose).

3. TUBERCULOSE

Provenir d'un troupeau à statut sanitaire T3 (officiellement indemne de tuberculose).

4. BVD

Tout bovin doit avoir réagi négativement à un test Elisa pour la recherche de protéines du virus BDB effectué sur les leucocytes sanguins. Le bulletin d'analyse faisant foi. Cette analyse se fait une fois sur la vie de l'animal, sauf si le premier examen est effectué sur un bovin de moins de 6 mois. Pour les animaux de moins de 6 mois, la prise de sang est obligatoire, mais ne sera valable que si elle a été effectuée avant la première prise de colostrum.

5. IBR

L'accès à la manifestation est réservé aux animaux issus d'un troupeau détenteur d'un STATUT IBR - I3 - I4.

(Voir verso)

- Pour les bovins issus de troupeaux qualifiés I4:

Une prise de sang doit être réalisée dans les 60 jours précédant le rassemblement :
Test ELISA G B négatif

- pour les bovins issus de troupeaux qualifiés I3 :

Une prise de sang doit être réalisée dans les 60 jours précédant le rassemblement :
Test ELISA G E négatif ou G B négatif

b) POUR LES ANIMAUX ETRANGERS

1. Autorisation d'exportation vers la Belgique :

L'exportation des bovins de pays de l'UE est soumise à l'attribution d'une autorisation d'exportation délivrée par l'organisme d'inspection vétérinaire. (cf. document TRACE)

2. Conditions sanitaires supplémentaires exigées :

- **IBR** : L'accès à la manifestation est réservé aux animaux IBR G E négatif et provenir d'un troupeau indemne IBR
- **BVD**: Tout bovin doit avoir réagi négativement à un test Elisa pour la recherche de protéines du virus BDB effectué sur les leucocytes sanguins. Le bulletin d'analyse faisant foi. Cette analyse se fait une fois sur la vie de l'animal, sauf si le premier examen est effectué sur un bovin de moins de 6 mois. Pour les animaux de moins de 6 mois, la prise de sang est obligatoire, mais ne sera valable que si elle a été effectuée avant la première prise de colostrum.

D. SCHEMA DE CONCOURS :

Le comité organisateur se réserve le droit d'adapter les séries en fonction du nombre de participantes.

<u>Sections de génisses</u>	<u>Sections de vaches</u>
Génisse de 4-6 mois née du 01/09/2011 au 30/11/2011	Vache 2 ans junior (moins de 30 mois) née jusqu'au 1/09/2009
Génisse de 6-9 mois née du 01/06/2011 au 31/08/2011	Vache 2 ans senior (30-36 mois) née du 1/04/2009 au 31/08/2009
Génisse de 9-12 mois née du 01/03/2011 au 31/05/2011	Vache 3 ans junior (36-42 mois) née du 1/09/2008 au 31/03/2007
Génisse de 12-15 mois née du 01/12/2010 au 28/02/2011	Vache 3 ans senior (42 -48 mois) né du au 1/04/2008 au 31/08/2008
Génisse de 16-19 mois née du 01/08/2010 au 30/11/2010	Vache 4 ans (48-60 mois) née du 1/04/2007 au 31/03/2008
Génisse de 20-30 mois née du 01/09/2009 au 31/07/2010	Vache 5 ans (60-72 mois) née du 1/04/2006 au 31/03/2007
	Vache 6 ans (+ de 72 mois) et plus née avant le 1/04/2006